

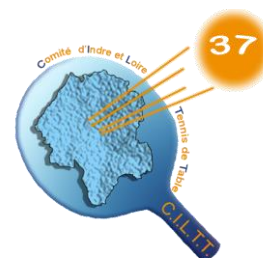
MEMENTO 37

SAISON 2015-2016



Fêtons ensemble le cinquantenaire du Comité Départemental !

Comité d'Indre & Loire de Tennis de Table
Maison des Sports de Touraine
B.P. 100 – 37210 PARCAY-MESLAY
Tel : 02 47 40 25 30 – Fax : 02 47 40 25 31
Email : comite.tt37@wanadoo.fr



SOMMAIRE

Mot du C.T.D.	3
Organigramme du Comité Directeur du CILTT	4
Organigramme de la C.D.J.T.	5
Calendrier	6
Administration	
Statuts du Comité	11
Tarification	15
Les Catégories d'Ages	16
Classement	17
Stages et Formations	
Formations d'Entraîneur	21
Formations d'Arbitrage	22
Compétitions	
Critérium Fédéral	28
Challenge Inter-Clubs Jeunes	29
Coupe de France des Clubs	31
Championnat Jeunes	32
Championnat Vétérans	33
Technique	
Détection	35
Challenge J-J BRION Règlement	37
Challenge J-J BRION Critères	38
Journée Découverte et Méthode Française	39
Par équipe	
Equipes phares du 37	40
Les Poules des différents championnats	41

MOT DU CTD



Cher(e) Pongiste Tourangelle, Tourangeau,

A peine avons-nous rangé la raquette, qu'il est déjà l'heure de la ressortir pour commencer cette saison 2015-2016 pied au plancher, placée sous le signe du Cinquantenaire du Comité.

Pour cette saison qui s'annonce d'autant plus festive avec les différentes animations qui vont se dérouler, n'oublions tout de même pas notre saison sportive.

Celle-ci débute par un tournant majeur avec la dématérialisation de la licence qui ne sera donc plus éditée par le secrétariat du Comité mais par les clubs.

L'accompagnement au développement des clubs devrait être proposé prochainement puisque la formation faite conjointement avec la Ligue du Centre Val de Loire et le cabinet Sport Value s'est terminée en Juin dernier.

Pour le 37 Jean-Luc Delarue, Amandine Bauduin et Maxime Chilon ont été formés.

Dans cette dernière année d'olympiade, nous allons également renforcer le projet de détection, mutualiser nos moyens avec les clubs possédant des éducateurs professionnels de façon à libérer du temps aux techniciens du comité pour être plus proches de ceux qui n'en possèdent pas.

Enfin, espérons que les actions délocalisées qui vous seront proposées sur la saison, impacteront davantage de clubs que les précédentes éditions afin de proposer à vos licenciés une offre de pratique supplémentaire.

Dans l'attente de se rencontrer dans les salles, je vous souhaite une excellente saison 2015-2016

Maxime CHILON
Conseiller Technique Départemental.



ORGANIGRAMME DU COMITE DIRECTEUR - SAISON 2015-2016

FONCTION	NOM PRENOM	TELEPHONE / MAIL	COMMISSION	
			Présidence	Missions
PRESIDENT	DUTOUR Gérard	02 47 34 00 55 06 72 29 96 08 gdutour37@gmail.com	FINANCES RELATIONS EXTERIEURES EMPLOI	Délégué AG de la FFTT Convention Clubs
VICE-PRESIDENTE DELEGUEE	REFFET Nadine	02 47 37 57 53 06 63 52 09 38 reffet.nadine@hotmail.fr	CRIT. FEDERAL FINALES FED. PAR CLASSEMENT	Classement
VICE-PRESIDENT	ANGENON Nico	06 18 47 50 21 nico@creaweb.fr	EMPLOI FORMATION INFORMATIQUE	Arbitrage, Suppléant AG FFTT
VICE-PRESIDENT	BARBEREAU Georges	02 47 29 58 27 g.barbereau@chateau-renault.com	Délégué auprès des Médailleurs Jeunesse & Sports	Emploi Formation, CDJT, Développement, Communication Convention Clubs
VICE-PRESIDENT	QUIGNON André	06 85 50 16 56 quignon.andre@wanadoo.fr		Développement, Sport en Entreprise
SECRETAIRE GENERAL	BRION Jean-Jacques	02 47 67 67 29 06 08 50 63 65 jjbrion@numericable.fr	STATUTS ET REGLEMENTS RECOMPENSES	Tournois, Sportive
TRESORIER GENERAL	LARDEAU Michel	02 47 44 63 16 — 06 09 36 11 71 michel.lardeau@cegetel.net	TRESORERIE	Sportive Convention clubs
MEMBRES DU BUREAU	DUBOIS Alain	02 47 43 24 74 aldubain@orange.fr	SPORTIVE	Communication, CDJT, Interclubs
	VIAL Gérard	06 17 20 60 43 gerard.vial37@gmail.com	ARBITRAGE VETERANS	CDJT, Sportive (Chpt Jeunes), Délégué aux CD et AG Ligue
	VIVET Christian	02 47 26 65 10 06 16 05 89 02 c.vivet@ville-jouelestours.fr	C.D.J.T.	Développement, Convention Clubs
MEMBRES DU COMITE DIRECTION	BORDY Geoffrey	06 83 62 05 07 jofdu37@live.fr		C.D.J.T., Relations Club
	BOUTI Mokhtar	02 47 65 53 91 06 14 79 35 45 mbouti@wanadoo.fr		Arbitrage, CDJT, Communication
	CAILLOU Catherine	02 47 05 64 06 ca.caillou@wanadoo.fr	FEMININES	
	DELARUE Jean-Luc	02 47 42 24 24 06 85 03 07 47 jean-luc.delarue@orange.fr	COMMUNICATION DEVELOPPEMENT	Site Internet, Presse, CDJT
	HARDOUIN Chantal	02 47 45 52 09 — 06 88 22 27 18 chantal.hardouingueho@wanadoo.fr		Secrétariat Arbitrage, I.R.D.
	LACOUA Michel	02 47 46 12 75 06 78 99 86 05	PARTENARIAT	Organisation, Corporative
	MICHELET Bernard	02 47 45 49 41 — 06 08 28 59 77 bernardm37@yahoo.fr	RELATION CLUBS	Convention Clubs, Sportive, Développement
	RATHUY Patrick	02 47 25 12 51 06 76 22 25 15 patrick.rathuy@wanadoo.fr	SPORT EN ENTREPRISE	
	SCOLAN Alain	09 52 63 15 38 s 06 77 16 50 84 ajscolantt@free.fr	FORMATION ARBITRAGE	Arbitrage
	WILLERVAL Gilbert	09 52 57 00 68 06 89 15 74 75 gil62218@free.fr		Corporative
MEDECIN DEPARTEM.	MERCAT Jérôme	02 47 56 96 32 — 06 88 71 34 19 mercatjerome@yahoo.fr	MEDICALE	
CONSEILLER TECHN. DEP.	CHILON Maxime	02 47 40 25 34 — 06 27 84 36 82 maximechilon.cd37@orange.fr	FORMATION TECHNIQUE - C.D.J.T. - DEVELOPPEMENT - COMMUNICATION	
ANIMATRICE TECHN. DEP.	BAUDUIN Amandine	02 47 40 25 33 — 06 27 73 39 22 atd.37@wanadoo.fr	C.D.J.T. - DEVELOPPEMENT - COMMUNICATION - CONVENTION CLUBS	
SECRETARIAT ADMINISTRATIF	BONNEAU Claudie	Permanences Maison des Sports de Touraine - Rue de l'Aviation - BP 100 - 37210 PARCAY MESLAY Du Lundi au Vendredi : 10 h-12 h et 13 h 30-16 h 30 (fermeture le mercredi) Tél. : 02 47 40 25 30 - Fax : 02 47 40 25 31 E-Mail : comite.tt37@wanadoo.fr - Site : http://www.comite37tt.com		

Organigramme de la Commission Jeunes et Technique

Saison 2015-2016

PRESIDENT	VIVET Christian	Représente la CDJT Méthode Française	06.16.05.89.02	c.vivet@ville-jouelestours.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DEPARTEMENTAL	CHILON Maxime	Toutes les Commissions	06 27 84 36 82	maximechilon.cd37@orange.fr
ANIMATRICE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE	BAUDUIN Amandine	Toutes les Commissions	06.65.42.17.72	atd.37@wanadoo.fr
Responsable des Commissions	DUBOIS Alain	Inter-Clubs	02.47.43.24.74	aldubain@orange.fr
Responsable Des Commissions	VIAL Gérard	Chpt jeune	06.17.20.60.43	gerardvial@yahoo.fr
Responsable des Commissions	BARBEREAU Georges	Articles 3T Mag	02.47.29.58.27	g.barbereau@chateau-renault.com
Membre de la CDJT	FERRE Benjamin		06.65.01.53.36	benj.ferre@gmail.com
Membre de la CDJT	BOUTI Mokhtar		06.14.79.35.45	mbouti@wanadoo.fr
Membre de la CDJT	DELARUE Jean-Luc		06.85.03.07.47	jean-luc.delarue@orange.fr
Membre de la CDJT	COGNAULT Nicolas		06.58.60.73.75	cognalspin@voila.fr
Membre de la CDJT	BASTIÉ Alain		06.95.29.75.23	alainbastie@free.fr
Membre de la CDJT	ERAUD Antoine		06.81.71.26.04	tonio375@hotmail.com
Membre de la CDJT	JEAN Alain	Stages Détection	06.83.66.09.17	alain.jean@orange.fr
Membre de la CDJT	BARTA Théophane		06.78.30.89.31	theophane.barta@yahoo.fr
Membre de la CDJT	BORDY Geoffrey		06.83.62.05.07	jofdu37@live.fr

CALENDRIER DEPARTEMENTAL

SEPTEMBRE 2015

Calendrier	Evènement	Lieu
Vendredi 4 septembre	Soirée des Récompenses	Maison des Sports – Parçay Meslay
Dimanche 6 septembre	Ping Tour	Place de la Résistance à Tours
Lundi 7 Septembre	Réunion des Arbitres et Juges Arbitres	Maison des Sports – Parçay-Meslay
Mardi 8 septembre	1 ^{ère} journée PRO B Dames TT Joué lès Tours	Joué Lès Tours
Lundi 14 septembre	Réunion de rentrée des clubs	Maison des Sports – Parçay Meslay
Vendredi 18 septembre	1 ^{ère} journée championnat D1-D2-D3	
Dimanche 21 septembre	1 ^{ère} journée championnat PR	
Lundi 22 septembre	Réunion corpos	Maison des Sports – Parçay Meslay
Vendredi 25 septembre	1 ^{ère} journée championnat D4 - D1600	
Samedi 26 septembre	Journée détection- sur sélection	St Avertin

OCTOBRE 2015

Calendrier	Evènement	Lieu
Vendredi 9 octobre	Soirée sur les services	Amboise
Samedi 10 octobre	1 ^{er} tour Critérium Fédéral	Selon catégories
Samedi 17 octobre	1 ^{ère} journée championnat Jeunes	
19 au 21 Octobre	Stage ouvert à tous et à toutes en soirée	
19 au 21 Octobre	Stage sur sélection	
24 et 25 Octobre	Formation animateur fédéral WE 1	
Dimanche 25 Octobre	Coupe mixte	La Riche
31 Octobre et 1 ^{er} Novembre	Tournoi National Vétérans et tournoi régional du Comité	Joué Lès Tours

NOVEMBRE 2015

Calendrier	Evènement	Lieu
Dimanche 8 Novembre	PRO B Dames	Joué Lès Tours
Mercredi 11 Novembre	Open -10 ans	Joué les Tours
Mardi 11 Novembre	Coupe Nationale Vétérans	
Vendredi 20 Novembre	Soirée à Thème	
Samedi 21 Novembre	2 ^{ème} tour critérium fédéral	Selon catégories

DECEMBRE 2015

Calendrier	Evènement	Lieu
Du 7 au 11 Décembre	Méthode Française	Différents clubs
Mardi 15 Décembre	PRO B Dames	Joué Lès Tours
Vendredi 18 Décembre	Individuels Corps	Selon catégories
Du 19 au 21 Décembre	Mini Com's	Blois (41)
Du 22 au 23 Décembre	Stage Ouvert à tous	
Du 28 au 30 Décembre	Stage Détection (nouveaux profils)	

JANVIER 2016

Calendrier	Evènement	Lieu
Lundi 4 Janvier	Réunion des Arbitres et Juges Arbitres	Maison des Sports – Parçay-Meslay
9 et 10 Janvier	WE 2 Formation animateur fédéral	
9 et 10 Janvier	Tournoi Régional	La Ville aux Dames
Dimanche 10 Janvier	2 ^{ème} Tour Inter Régional Handisport	4S Tours
Vendredi 22 Janvier	Soirée à thème	
Samedi 23 Janvier	3 ^{ème} tour Critérium Fédéral	Selon catégories

FEVRIER 2016

Calendrier	Evènement	Lieu
Mardi 2 Février	PRO B Dames	Joué Lès Tours
Vendredi 5 Février	Finales fédérales par classement	Selon catégories
Du 15 au 17 Février	Stage détection	
17 et 18 Février	Stage ouvert à tous	
Du 23 au 26 Février	Stage inter départemental	Salbris

MARS 2016

Calendrier	Evènement	Lieu
Vendredi 4 Mars	Tournoi Inter-entreprises	Joué Lès tours
Samedi 5 Mars	4 ^{ème} tour Critérium Fédéral	Selon catégories
Mardi 15 Mars	PRO B Dames	Joué les Tours
19 et 20 Mars	Interclubs Départementaux	Joué Lès Tours
Dimanche 20 Mars	Coupe Mixte qualificative => régionale	
Dimanche 20 Mars	Coupe Nationale Vétérans	4S Tours
26 et 27 Mars	Tournoi National B	St Avertin

AVRIL 2016

Calendrier	Evènement	Lieu
Samedi 9 Avril	3 ^{ème} Tour Handisport N2	4S Tours
Du 11 au 13 Avril	Stage détection	
Samedi 16 Avril	Titres départementaux P/M/J	Joué les Tours
Dimanche 17 Avril	Titres départementaux B/C/S	Joué les Tours
Samedi 23 Avril	Open Juniors	
23 et 24 Avril	Tournoi Régional de La Riche	L Riche
Samedi 30 Avril	Titres Jeunes	

MAI 2016

Calendrier	Evènement	Lieu
Du 9 au 13 Mai	2eme semaine Méthode Française	Différents clubs
Vendredi 13 Mai	Classement D3 D4	
14 et 15 Mai	Tournoi Départemental	Parçay-Meslay
Mardi 17 Mai	PRO B Dames	Joué Lès Tours
18 et 19 Mai	Championnats de France Universitaire	Joué Lès Tours
Vendredi 20 Mai	Classement D1 D2 D4	
Vendredi 27 Mai	Classements D1/D2/D4	
Samedi 28 Mai	Assemblée Générale du Comité	Azay Le Rideau
27 au 29 Mai	Tournoi National B	Joué Lès Tours
Dimanche 29 Mai	Coupe Mixte Régionale	St Cyr sur Loire

JUIN 2015

Calendrier	Evènement	Lieu
3 au 5 Juin	Tournoi des 6 Nations Cadets	Tours
4 et 5 Juin	Colloque techniciens - dirigeants	Maison des Sports
Vendredi 10 Juin	Classement D2 D3 D4	
Samedi 11 Juin	Tournoi des P'tits Loups	Joué Lès Tours
Dimanche 19 Juin	Titres Départementaux D1 D2 D3 D4	
25 et 26 Juin	Inter Comités	

ADMINISTRATION

STATUTS DU COMITE

TITRE PREMIER BUT ET COMPOSITION

ARTICLE 1^{er}

L'association dite "**Comité départemental d'Indre-et-Loire de Tennis de Table**", créée par le Comité directeur de la Fédération Française de Tennis de Table en application de l'article 8 de ses Statuts, comprend des associations sportives ayant pour but de faire pratiquer le tennis de table sur le territoire du service départemental du Ministère chargé des Sports dans l'Indre-&-Loire.

Elle a pour objet :

- a) d'organiser, de coordonner, de développer et de contrôler la pratique du tennis de table, sous toutes ses formes sur le territoire du département ;
- b) d'organiser les compétitions et notamment les championnats départementaux, toutes catégories, inhérents à cette pratique ;
- c) de défendre les intérêts moraux et matériels du tennis de table du département ;
- d) de veiller au respect de la charte de déontologie du sport établie par le Comité National Olympique et Sportif Français ;
- e) de veiller au respect de l'environnement et d'œuvrer en faveur du développement durable.

Elle est régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, la loi 84.610 du 16 juillet 1984, **la loi 2000-627 du 6 juillet 2000** relative au développement des activités physiques et sportives, par les textes législatifs et réglementaires en vigueur concernant le sport et par les présents Statuts.

Sa durée est illimitée.

Elle a son siège social à : **Maison des Sports de Touraine – BP 100 – 37210 PARCAY-MESLAY**

Il peut être transféré en tout lieu de cette ville par simple décision du Comité Directeur et dans une autre commune par délibération de l'Assemblée générale.

ARTICLE 2

2.1 - Le Comité départemental se compose d'associations sportives constituées dans les conditions prévues par le chapitre II du titre 1^{er} de la loi 84.610 du 16 juillet 1984.

2.2 - Le Comité départemental comprend également dans les conditions fixées par les Statuts, à titre individuel, des personnes physiques dont la candidature est agréée par le Comité directeur, ainsi que des membres honoraires, bienfaiteurs, à vie et d'honneur.

ARTICLE 3

La réglementation relative aux sanctions disciplinaires est explicitée dans le livret traitant des "Organes disciplinaires" dans les Règlements administratifs de la FFTT.

ARTICLE 4

Les moyens d'action du Comité départemental sont :

- l'organisation et le contrôle d'épreuves de tennis de table sur le territoire du département ;
- l'établissement de relations suivies avec les Pouvoirs publics, le Comité départemental Olympique et Sportif ;
- l'organisation et le contrôle de la qualité de la formation sportive ;
- la création de commissions techniques, en vue d'études et de tâches spécialisées ;
- la tenue de réunions périodiques, de congrès et de conférences, de stages, etc. ;
- la publication d'un bulletin officiel et de tous ouvrages et documents concernant le tennis de table ;
- l'aide morale, technique et matérielle aux associations ;
- la formation de ses cadres techniques et de ses dirigeants.

TITRE II FONCTIONNEMENT

ARTICLE 5

5.1 - L'Assemblée générale se compose des représentants des associations sportives affiliées à la Fédération et ayant leur siège sur le territoire du département. Elle comprend aussi, le cas échéant, des représentants désignés par les licenciés dont la licence a été délivrée en dehors des associations sportives dans les établissements agréés par la Fédération et ayant leur siège sur le territoire du département.

5.2 - Ces représentants disposent, à l'Assemblée générale, d'un nombre de voix déterminé en fonction, selon le cas, du nombre de licences délivrées dans l'association, s'ils sont élus directement par les associations, ou du nombre de votants ayant participé à la désignation des représentants des licenciés dont la licence a été délivrée dans l'établissement.

5.3 - Les représentants participant aux Assemblées générales disposent d'un nombre de voix déterminé par le barème suivant :

- de 3 à 10 licenciés	1 voix
- de 11 à 20 licenciés	2 voix
- de 21 à 50 licenciés	3 voix
- de 51 à 500 licenciés	1 voix supplémentaire par 50 ou fraction de 50 licenciés
- de 501 à 1000 licenciés	1 voix supplémentaire par 100 ou fraction de 100 licenciés
- au-delà de 1000 licenciés	1 voix supplémentaire par 500 ou fraction de 500 licenciés

Pour l'application de ce barème, seules sont prises en compte les licences validées et payées (1) et seules pourront exprimer leurs voix les associations en règle avec la Fédération, la Ligue Régionale et leur Comité Départemental.

Chaque association sportive ou, le cas échéant, l'établissement agréé, délègue à l'Assemblée générale un délégué élu à cet effet. En cas d'empêchement, celui-ci peut être représenté par un autre membre de l'association sportive auquel il aura remis un pouvoir signé en bonne et due forme.

Le vote par procuration n'est pas admis (2).

Les délégués des associations sportives doivent avoir atteint la majorité légale, jouir de leurs droits civiques et être **titulaire d'une licence fédérale au titre de l'association** qu'ils représentent.

Peuvent assister à l'Assemblée Générale, avec voix consultative, les membres du Comité Départemental définis à l'article 2, et sous réserve de l'autorisation du Président, les agents rétribués par le Comité Départemental.

ARTICLE 6

L'Assemblée générale est convoquée par le Président du Comité départemental. Elle se réunit au moins une fois par an à la date fixée par le Comité directeur ; en outre, elle se réunit chaque fois qu'elle est convoquée par son Président, soit à la demande du Comité directeur de la Fédération ou de celui du Comité départemental, soit à la demande du tiers au moins des associations sportives du Comité départemental représentant au moins le tiers des voix.

L'ordre du jour est fixé par le Comité directeur.

L'Assemblée générale définit, oriente et contrôle la politique générale du Comité départemental. Elle entend chaque année les rapports sur la gestion du Comité directeur et sur la situation morale et financière. Elle approuve les comptes de l'exercice clos et vote le budget. Toutes ses décisions sont prises à la majorité simple, sauf stipulations contraires.

Conformément à l'article 2 du Règlement intérieur de la FFTT, l'Assemblée générale élit un délégué chargé de représenter le Comité départemental aux Assemblées générales de la FFTT. En cas d'empêchement, ce représentant est remplacé par un suppléant élu dans les mêmes conditions.

L'Assemblée générale est seule compétente pour se prononcer sur les acquisitions, les échanges et les aliénations de biens immobiliers, sur la constitution d'hypothèques et sur les baux de plus de neuf ans.

Les procès-verbaux de l'Assemblée générale et les rapports financiers sont communiqués chaque année aux associations sportives affiliées par une des publications officielles du Comité départemental.

NOTA :

(1) Le règlement financier de ces licences, cotisations, affiliations, doit être parallèlement parvenu à la FFTT.

(2) Conformément à l'article 74 du Règlement intérieur de la FFTT.

TITRE III ADMINISTRATION

Section I - LE COMITÉ DIRECTEUR

ARTICLE 7

7.1 - Le Comité Départemental est administré par un Comité Directeur de 25 membres (3) qui exerce, dans les limites des pouvoirs délégués par le Comité directeur de la Fédération, l'ensemble des attributions que les présents statuts n'attribuent pas à l'Assemblée générale ou à un autre organe du Comité départemental. Toutefois, les délibérations relatives à l'acceptation des dons et des legs ne produisent effet qu'après leur approbation par l'autorité administrative.

Les membres du Comité Directeur sont élus au scrutin secret **uninominal majoritaire à un tour** par l'Assemblée générale pour une durée de quatre ans. Ils sont rééligibles.

En cas d'égalité de suffrages entre deux ou plusieurs candidats, le bénéfice est accordé au plus jeune âge.

Peuvent seules être élues au Comité directeur les personnes majeures jouissant de leurs droits civiques et licenciées dans une association sportive affiliée à la Fédération et ayant son siège sur le territoire du Comité départemental (4).

Ne peuvent être élues au Comité directeur :

- 1) les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;
- 2) les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- 3) les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques de jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.

Le Comité directeur doit comprendre au moins un médecin élu en cette qualité. (5)

La représentation des féminines au Comité directeur et au Bureau est assurée par l'attribution d'un nombre de sièges égal au rapport licenciées « éligibles / (hommes+femmes) éligibles ». Toutefois, à titre transitoire et au plus tard jusqu'au renouvellement du Comité directeur qui aura lieu pendant l'année olympique 2008, la représentation des Féminines au Comité directeur est assurée par l'attribution d'un siège si le nombre de licenciées féminines est inférieur à 10 % du nombre total de personnes licenciées et d'un siège supplémentaire par tranche entamée de 10 % au dessus de la première.

En cas de vacance(s) au sein du Comité directeur du Comité départemental, il devra être pourvu nécessairement au remplacement du ou des membres **défaillants**, à l'occasion de la plus proche Assemblée générale ou bien au cours d'une Assemblée générale convoquée spécialement.

Les nouveaux membres ainsi élus n'exerceront leurs fonctions que jusqu'à l'expiration du mandat du membre qu'ils ont remplacé.

7.2 - Lors de l'Assemblée Générale électorale, et si cela est prévu dans les Statuts de la Ligue, il est procédé à l'élection d'un membre du Comité Directeur Départemental au Comité Directeur de la Ligue. La candidature est présentée par le Président du Comité Départemental.

ARTICLE 8

L'Assemblée générale peut mettre fin au mandat du Comité directeur avant son terme normal par le vote d'une motion de défiance intervenant dans les conditions ci-après :

- l'Assemblée Générale doit avoir été convoquée à cet effet à la demande du tiers de ses membres représentant le tiers des voix. Le décompte des voix est établi à partir du nombre des licences validées à la date du dépôt de la motion de défiance ;
- les deux tiers des membres de l'Assemblée générale doivent être présents ;
- la révocation du Comité directeur doit être votée à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés et des bulletins blancs.

ARTICLE 9

Le Comité directeur se réunit au moins trois fois par an et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande d'au moins le quart de ses membres. La présence d'au moins un tiers des membres du Comité directeur est nécessaire pour la validité de ses délibérations.

Le Président établit l'ordre du jour et l'adresse aux membres du Comité Directeur au moins huit jours avant la date fixée pour la réunion.

Il est tenu un procès-verbal des séances, qui est soumis à l'approbation du Comité Directeur à la première réunion de celui-ci. Tout membre qui n'a pas assisté à trois séances consécutives du Comité Directeur, sans excuse valable, perd la qualité de membre du Comité directeur.

Les Conseillers techniques départementaux assistent avec voix consultative aux séances du Comité directeur.

Les agents rétribués du Comité départemental peuvent assister aux séances avec voix consultative s'ils y sont autorisés par le Président.

ARTICLE 10

Les membres du Comité directeur ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison des fonctions qui leur sont confiées.

Le Comité directeur vérifie les justifications présentées à l'appui des demandes de remboursement de frais. Il statue sur ces demandes hors de la présence des intéressés.

Section II - LE PRÉSIDENT ET LE BUREAU

ARTICLE 11

Dès l'élection du Comité directeur, l'Assemblée générale élit le Président du Comité Départemental.

Le Président est choisi parmi les membres du Comité directeur, sur proposition de celui-ci. Il est élu au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés et des bulletins blancs.

En cas d'échec, les membres du Comité directeur se réunissent de nouveau pour proposer jusqu'à élection à la majorité absolue, un nouveau candidat.

Au cours d'une même Assemblée générale, un candidat à la présidence ne peut être présenté qu'une seule fois au suffrage de celle-ci.

Le mandat du Président prend fin avec celui du Comité directeur.

ARTICLE 12

Après l'élection du Président par l'Assemblée générale, le Comité directeur élit en son sein, au scrutin secret, un Bureau dont la composition est fixée par le Règlement intérieur et qui comprend au moins un Secrétaire général et un Trésorier général.

Le mandat du Bureau prend fin avec celui du Comité Directeur.

ARTICLE 13

Le Président du Comité départemental préside les Assemblées générales, le Comité directeur et le Bureau. Il ordonnance les dépenses. Il représente le Comité départemental dans tous les actes de la vie civile et devant les tribunaux.

Le Président peut déléguer certaines de ses attributions dans les conditions fixées par le Règlement intérieur. Toutefois, la représentation du Comité départemental en justice ne peut être assurée, à défaut du Président, que par un mandataire agissant en vertu d'un pouvoir spécial.

ARTICLE 14

En cas de vacance du poste de Président, les fonctions de Président sont exercées provisoirement par un membre du Bureau élu au scrutin secret par le Comité directeur.

Dès sa première réunion suivant la vacance et après avoir le cas échéant complété le Comité directeur, l'Assemblée générale élit un nouveau Président pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Section III - AUTRES ORGANES DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL

ARTICLE 15

Le Comité directeur institue les commissions statutaires (articles 20.2, 20.3 et 20.4 des statuts de la FFTT et article 25 du Règlement intérieur de la FFTT) et les commissions départementales (article 26 du Règlement intérieur de la FFTT) qu'il juge nécessaires au fonctionnement du Comité départemental.

Le Comité directeur nomme, en son sein de préférence, le Président de chacune des commissions.

NOTA :

(3) Dix membres au moins (conformément à l'article 52.1 du Règlement Intérieur Fédéral).

(4) Dans l'éventualité où une personne élue serait titulaire d'une licence promotionnelle, cette licence est alors **automatiquement** transformée en licence traditionnelle.

(5) Cette disposition n'est pas obligatoire : choix à effectuer par le Comité directeur pour approbation par l'Assemblée générale.

TITRE IV

DOTATIONS ET RESSOURCES ANNUELLES

ARTICLE 16

La dotation du Comité Départemental comprend :

16.1 - les biens mobiliers et immobiliers strictement nécessaires au bon fonctionnement du Comité Départemental,

16.2 - le montant d'un prélèvement, fixé chaque année, sur les ressources du Comité Départemental.

ARTICLE 17

Les ressources annuelles du Comité Départemental comprennent :

17.1 - le revenu de ses biens,

17.2 - des droits d'inscription des associations sportives,

17.3 - la cotisation annuelle des associations sportives,

17.4 - des recettes provenant des licences délivrées aux membres des associations sportives,

17.5 - des cotisations fixées par le Comité directeur ou décidées par l'Assemblée générale,

17.6 - de la cotisation annuelle des membres bienfaiteurs,

17.7 - des subventions de l'Etat et des collectivités publiques,

17.8 - des recettes de toute nature destinées à promouvoir sur le plan du Comité Départemental les moyens d'action de la Fédération,

17.9 - des recettes de toute nature provenant de ses organisations ou des organisations qui lui sont confiées par la Fédération,

17.10 - des pourcentages sur les recettes réalisées à l'occasion de manifestations dont l'organisation est confiée par ses soins à des tiers,

17.11 - le produit des rétributions perçues pour services rendus.

ARTICLE 18

Il est tenu, dans ce but, une comptabilité en deniers et en matières des recettes et des dépenses du Comité Départemental faisant apparaître annuellement un compte d'exploitation, le résultat de l'exercice et le bilan. Ce dernier, avant d'être soumis par le Comité directeur à l'approbation de l'Assemblée générale, est contrôlé par le Commissaire Vérificateur, nommé pour la durée du mandat lors de l'Assemblée générale électorale.

ARTICLE 19

Il est justifié chaque année auprès du Directeur Départemental du Ministère chargé des Sports, de l'emploi des fonds provenant de toutes les subventions accordées au cours de l'exercice écoulé au titre de l'article 17.7 des statuts.

Le Président de la Fédération **exerce un droit de contrôle et a accès aux documents relatifs à la gestion et à la comptabilité** du Comité départemental qui le tient informé de l'exécution de son budget.

TITRE V MODIFICATIONS DES STATUTS ET DISSOLUTION

ARTICLE 20

20.1 - **Les statuts peuvent être modifiés par l'Assemblée générale, dans les conditions prévues au présent article, sur proposition du Comité directeur de la Fédération, de celui de la Ligue ou du Comité départemental ou sur proposition du dixième des membres dont se compose l'Assemblée générale, représentant le dixième des voix.**

20.2 - Dans l'un et l'autre cas, la convocation, accompagnée d'un ordre du jour mentionnant les propositions de modification, est adressée aux représentants des associations sportives affiliées, tel que défini à l'article 5 des statuts, un mois au moins avant la date fixée pour la réunion de l'Assemblée.

20.3 - L'Assemblée générale ne peut modifier les statuts que si la moitié au moins de ses membres, représentant au moins la moitié des voix, sont présents. Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée générale est à nouveau convoquée sur le même ordre du jour ; la convocation est adressée aux membres de l'Assemblée quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion. L'Assemblée générale statue alors sans condition de quorum.

20.4 - Les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents, représentant au moins les deux tiers des voix.

ARTICLE 21

La dissolution du Comité Départemental ne peut être prononcée que par le Comité directeur de la Fédération en application de l'article 8 de ses statuts.

En cas de dissolution, les archives du Comité départemental doivent être déposées au siège de la Fédération par le Comité directeur du Comité départemental en fonction lors de la dissolution. La liquidation des biens du Comité départemental sera effectuée par le Comité directeur de la Fédération et son actif sera remis à la Fédération Française de Tennis de Table.

TITRE VII DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 24

Pour tous les cas non prévus aux présents statuts, il est fait application des statuts et du règlement intérieur de la Fédération Française de Tennis de Table.

ARTICLE 25

Les présents statuts ainsi que les modifications qui pourraient leur être apportées, seront portés par le Président du Comité départemental à la connaissance du Préfet ou du sous-préfet du département ou de l'arrondissement du siège du Comité départemental dans les trois mois de leur adoption en Assemblée générale.

Ils seront portés à la connaissance du Président de la Fédération et du Directeur Départemental du Ministère chargé des Sports dans le mois de cette adoption.

ARTICLE 26

Les présents statuts adoptés par l'Assemblée Générale du Comité départemental d'Indre-&-Loire de tennis de table en date du 18 juin 2004 annulent et remplacent ceux adoptés par l'Assemblée Générale du Comité départemental d'Indre-&-Loire de tennis de table en date du 14 juin 1996.

Ils sont applicables à compter du 18 juin 2004.

TARIFICATION SAISON 2015-2016

02/06/2015

	à la FFTT	PART REVENANT A		TOTAL
		à la LIGUE	au CILTT	
<u>AFFILIATIONS</u>				
Nouveau Club : 1° et 2° année	- 21,00 €	10,50 €	10,50 €	42,00 €
<u>Autres clubs (chiffres fin de saison précédente)</u>				
- moins de 11 licenciés traditionnels	67,00 €	31,00 €	52,00 €	150,00 €
- de 11 à 20 licenciés traditionnels	67,00 €	34,00 €	78,00 €	179,00 €
- de 21 à 50 licenciés traditionnels	67,00 €	37,00 €	141,00 €	245,00 €
- de 51 à 100 licenciés traditionnels	67,00 €	43,00 €	269,00 €	379,00 €
- plus de 100 licenciés traditionnels	67,00 €	54,00 €	508,00 €	629,00 €
<u>ABONNEMENTS</u>				
PING PONG MAG	39,00 €	-	-	39,00 €
<u>LICENCES (avec assurance)</u>				
Licences Traditionnelles				
Seniors / Juniors	17,40 €	25,00 €	20,00 €	62,40 €
Cadets / Minimes	8,75 €	20,50 €	19,50 €	48,75 €
Benjamins / Poussins	8,75 €	12,00 €	10,50 €	31,25 €
Licences Promotionnelles				
Seniors / Juniors	5,15 €	3,35 €	3,40 €	11,90 €
Cadets / Minimes	2,40 €	1,50 €	1,50 €	5,40 €
Benjamins / Poussins	2,40 €	1,50 €	1,50 €	5,40 €
<u>CRITERIUM FEDERAL</u>				
Seniors	16,00 €	7,50 €	7,50 €	31,00 €
Juniors / Cadets / Minimes	7,50 €	5,50 €	5,50 €	18,50 €
Benjamins / Poussins	7,50 €	3,00 €	3,20 €	13,70 €
<u>CHAMPIONNATS PAR EQUIPES</u>				
Dames :				
PréNationale et Régionale 1	-	140,00 €	-	140,00 €
Interdépartementale	-	65,00 €	-	65,00 €
Départementale 1	-	-	55,00 €	55,00 €
Départementale 2	-	-	37,00 €	37,00 €
Messieurs :				
PréNationale et Régionale 1 - 2 - 3	-	140,00 €	-	140,00 €
Prérégionale	-	-	94,00 €	94,00 €
Départementale 1 - 2 et 3	-	-	94,00 €	94,00 €
Départementale 4	-	-	70,00 €	70,00 €
Vétérans	-	-	60,00 €	60,00 €
Corpo	-	-	60,00 €	60,00 €
Jeunes :				
Juniors, Cadets et Minimes Garçons	-	-	13,10 €	13,10 €
Filles / Benjamins	-	-	8,80 €	8,80 €
<u>CAUTIONS</u>				
PréNationale et Régionale 1 Féminines	-	<i>Voir</i>	-	<i>Voir</i>
Interdépartementale	-	<i>Tarification</i>	-	<i>Tarification</i>
PréNationale et Régionales Masculines	-	<i>Ligue</i>	-	<i>Ligue</i>
Prérégionale et Départementales	-	-	23,00 €	23,00 €
<u>TOURNOIS</u>				
Internationaux	500,00 €	-	-	500,00 €
Nationaux	-	-	-	-
Cat A Si dotation égale ou supérieure à 5000 €	300,00 €	-	-	300,00 €
Cat B Si dotation inférieure à 5000 €	150,00 €	-	-	150,00 €
Caution (résultats)	170,00 €	-	-	170,00 €
Régionaux	-	77,00 €	-	77,00 €
Départementaux	-	-	22,00 €	22,00 €
<u>AUTRES EPREUVES</u>				
(1) Coupe de France B. JEU	(1)	10,00 €	-	10,00 €
(2) Interclubs Jeunes :				
- par équipe engagée au niveau départemental	-	3,00 €	4,20 €	7,20 €
(3) Finales Fédérales par Classement	-	-	6,00 €	6,00 €
Individuels Corps	(4)	(4)	6,00 €	6,00 €
Individuels Vétérans (pour ceux non engagés au CF)	(4)	(4)	6,00 €	6,00 €

(1) + 24,00 euros à verser à la FFTT pour les équipes qualifiées au Niveau National.

(2) 3,00 € à verser à la Ligue pour les équipes engagées au niveau départemental

(3) + 14,00 € pour les joueur(euse)s qualifié(e)s au Niveau National et + 5,00 € pour les qualifié(e)s au niveau Régional

(4) Des droits sont perçus pour les qualifié(e)s aux Niveaux Régional et National

* **Nouveaux Clubs (1° année)** : ENGAGEMENTS GRATUITS pour : 1 équipe SENIOR dans le Championnat par Equipes,
1 équipe JEUNES dans le Championnat par Equipes et 1 équipe JEUNES dans le Challenge Inter-Clubs Jeunes

CATEGORIES D'AGE

SAISON 2015/2016

Catégories	Dates de naissance	
VÉTÉRANS	Messieurs nés en 1935 et avant	Vétérán 5
	Messieurs du 1 ^{er} Janvier 1936 Au 31 Décembre 1945	Vétérán 4
	Dames nées en 1945 Et avant	Vétérán 4
	1 ^{er} Janvier 1946 au 31 Décembre 1955	Vétérán 3
	du 1 ^{er} Janvier 1956 au 31 Décembre 1965	Vétérán 2
	du 1 ^{er} Janvier 1966 au 31 Décembre 1975	Vétérán 1
SENIORS	du 1 ^{er} Janvier 1976 au 31 Décembre 1997	Senior
JUNIORS	Nés en 1998	Junior 3 (« - de 18 ans »)
	Nés en 1999	Junior 2 (« - de 17 ans »)
	Nés en 2000	Junior 1 (« - de 16 ans »)
CADETS	Nés en 2001	Cadet 2 (« - de 15 ans »)
	Nés en 2002	Cadet 1 (« - de 14 ans »)
MINIMES	Nés en 2003	Minime 2 (« - de 13 ans »)
	Nés en 2004	Minime 1 (« - de 12 ans »)
BENJAMINS	Nés en 2005	Benjamin 2 (« - de 11 ans »)
	Nés en 2006	Benjamin 1 (« - de 10 ans »)
POUSSINS	Nés en 2007 et après	Poussin (« - de 9 ans »)

CLASSEMENT

DOSSIER SUIVI PAR : REFFET Nadine 06 63 52 09 38

Un classement est attribué à tous les licenciés traditionnels de la Fédération Française de Tennis de Table.

La saison sportive est séparée en deux phases distinctes :

- du 1er juillet au 31 décembre
- du 1er janvier au 30 juin

Il est donc établi 2 classements officiels par saison qui sont diffusés sur le site fédéral. Le classement officiel valable pour la 1ère phase est diffusé début juillet et celui valable pour la 2ème phase est diffusé début janvier.

Entre chaque classement officiel paraît la « situation mensuelle » vers le 10 de chaque mois.

Celle-ci n'a aucun caractère officiel.

Les situations mensuelles de janvier et de juin servent à élaborer les deux classements officiels.

Pour pouvoir traduire le nombre de points calculés en classements par tranche (20, 19, ..., 5), il suffit de suivre les 2 étapes suivantes :

1 - retirer à la situation mensuelle de fin de phase pour tous les joueurs la dérive de points (cf. article 9.2.A) qui sera communiquée par la FFTT

2 - utiliser le tableau d'équivalence ci-dessous :

GRILLE DES CLASSEMENTS			
Classements	Messieurs - points	Dames - points	Points moyens par classement
20	2000 - *		2050
19	1900 - 1999		1950
18	1800 - 1899		1850
17	1700 - 1799		1750
16	1600 - 1699		1650
15	1500 - 1599	1500 - **	1550
14	1400 - 1499	1400 - 1499	1450
13	1300 - 1399	1300 - 1399	1350
12	1200 - 1299	1200 - 1299	1250
11	1100 - 1199	1100 - 1199	1150
10	1000 - 1099	1000 - 1099	1050
9	900 - 999	900 - 999	950
8	800 - 899	800 - 899	850
7	700 - 799	700 - 799	750
6	600 - 699	600 - 699	650
5	500 - 599	500 - 599	550

Exemple 1 : Xavier (classé 13 en septembre) possède 1378 points à la situation mensuelle de janvier. La dérive communiquée par la FFTT est de 8 points. Il possède donc en réalité 1370 points, ce qui le situe au classement 13 (il est dans la tranche [1300 - 1399]).

Exemple 2 : Nathalie (classée 12 en septembre) possède 1203 points à la situation mensuelle de janvier. La dérive communiquée par la FFTT est de 8 points. Elle possède donc en réalité 1195 points, ce qui la situe au classement 11 (elle est dans la tranche [1100 - 1199]).

Tout licencié traditionnel, messieurs ou dames, débutant le tennis de table, se voit attribuer 500 points.

Les bases du classement

Il est établi un classement totalement informatisé par numéro. Ce classement est actualisé tous les mois par calcul des points échangés au cours des compétitions du mois précédent, puis par numérotation en fonction du nombre de points de chaque joueur.

Le classement est basé sur un échange de points positifs ou négatifs, variable selon le nombre de points des deux joueurs.

Il dépend de plusieurs critères :

- la victoire ou la défaite d'une part,
- son caractère attendu ou non,
- l'importance de la compétition symbolisée par un coefficient qui multiplie le nombre de points échangés.

Toute partie jouée dans le cadre d'une compétition provoque un transfert de points entre le perdant et le gagnant (sauf cas d'un WO confirmé et justifié par le juge-arbitre).

L'importance de ce transfert dépend en partie de la différence de points entre les deux joueurs et en partie de l'importance de la compétition (son coefficient).

Quand deux joueurs sont dans l'aire de jeu, il y a transfert de points entre les deux joueurs, que la partie aille ou non à son terme (c'est-à-dire notamment en cas d'abandon au cours de la partie). Quand un des deux joueurs ne se présente pas dans l'aire de jeu, il perd les points qu'il aurait dû perdre s'il avait participé et perdu cette partie. Son adversaire n'est pas crédité des points qu'il aurait pu gagner.

COMPETITIONS	Coeff
Chpt de France Individuel Seniors (N)	1,5
Critérium Fédéral Seniors (N, R, D)	1,25
Finales par Classement (N, R, D)	1,25
Chpt de France par Equipes (N, R, D)	1
Chpt de France Jeunes (N, R, D)	1
Critérium Fédéral Jeunes (N, R, D)	1
Finales Indiv ^{uelles} Seniors (R, D)	1
Chpt de France Vétérans (N, R, D)	1
Chpt de France Corpo. (N, R, D)	1
Coupe Nat. Corpo	1
Coupe de France B. JEU (N, R)	0,25
Top 12 Rég ^{al}	0,75
Championnat de France des Régions (N)	0,75
Coupe Nationale Vétérans (N, R, D)	0,75
Chp par Equipes Jeunes	0,75
Tournoi en France (Inter-Nat, N)	0,75
Interclubs Jeunes (N, R, D)	0,50
Inter-comités	0,50
Coupes Départementales	0,50
Chp Dép par Equipes Corpo	0,50
Tournoi en France (Inter-Reg, R, D)	0,50

Calcul des points échangés

Pour chaque partie jouée, l'ordinateur compare le nombre de points respectif de chaque joueur pour la période en cours et calcule les points exacts à transférer. Ceux-ci dépendent de l'écart de points entre les deux joueurs et de l'importance de la compétition considérée selon le tableau ci contre :

Victoires Normales :

victoire contre un joueur ayant autant ou moins de points.

Victoire Anormales :

victoire contre un joueur ayant plus de points.

Défaites normales :

défaite contre un joueur ayant autant ou plus de points.

Défaites anormales :

défaite contre un joueur ayant moins de points.

RESULTATS				
écart de points	VICTOIRES NORMALES	DÉFAITES NORMALES	VICTOIRES ANORMALES	DÉFAITES ANORMALES
0-24	6	-5	6	-5
25-49	5,5	-4,5	7	-6
50-99	5	-4	8	-7
100-149	4	-3	10	-8
150-199	3	-2	13	-10
200-299	2	-1	17	-12,5
300-399	1	-0,5	22	-16
400-499	0,5	0	28	-20
500+	0	0	40	-29

Diffusion, contestation et validation du classement

Le classement fédéral officiel est diffusé dès la fin de chaque phase (janvier et juillet) sur le site internet fédéral.

Dans les dix jours qui suivent la diffusion de chaque phase, les contestations éventuelles sont recevables. Elles doivent être dûment motivées et accompagnées des justificatifs nécessaires.

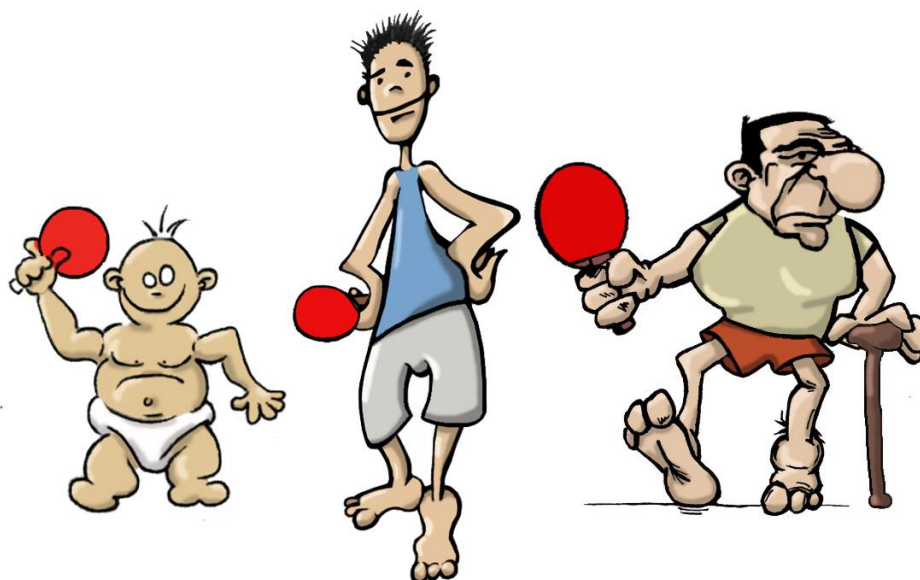
Important : vérifier vos résultats tous les mois, et si vous notez des erreurs ou des oublis, n'hésitez pas aussitôt à envoyer un mail au Comité à l'intention de M. Reffet, que ce soit un résultat départemental, régional ou national en donnant toutes les précisions. M. Reffet fera le nécessaire rapidement.

Reprise d'activité

Lorsqu'un joueur reprend une licence après un certain nombre de saisons d'arrêt, la commission de classement de l'échelon compétent propose de lui attribuer un capital de points égal à son dernier total de points diminué de 25 points par saison d'arrêt, plus les 50 points d'inactivité, dans la limite de 450 points.

Dans tous les cas, il ne peut se voir attribuer un capital de points inférieur à celui de 500 points.

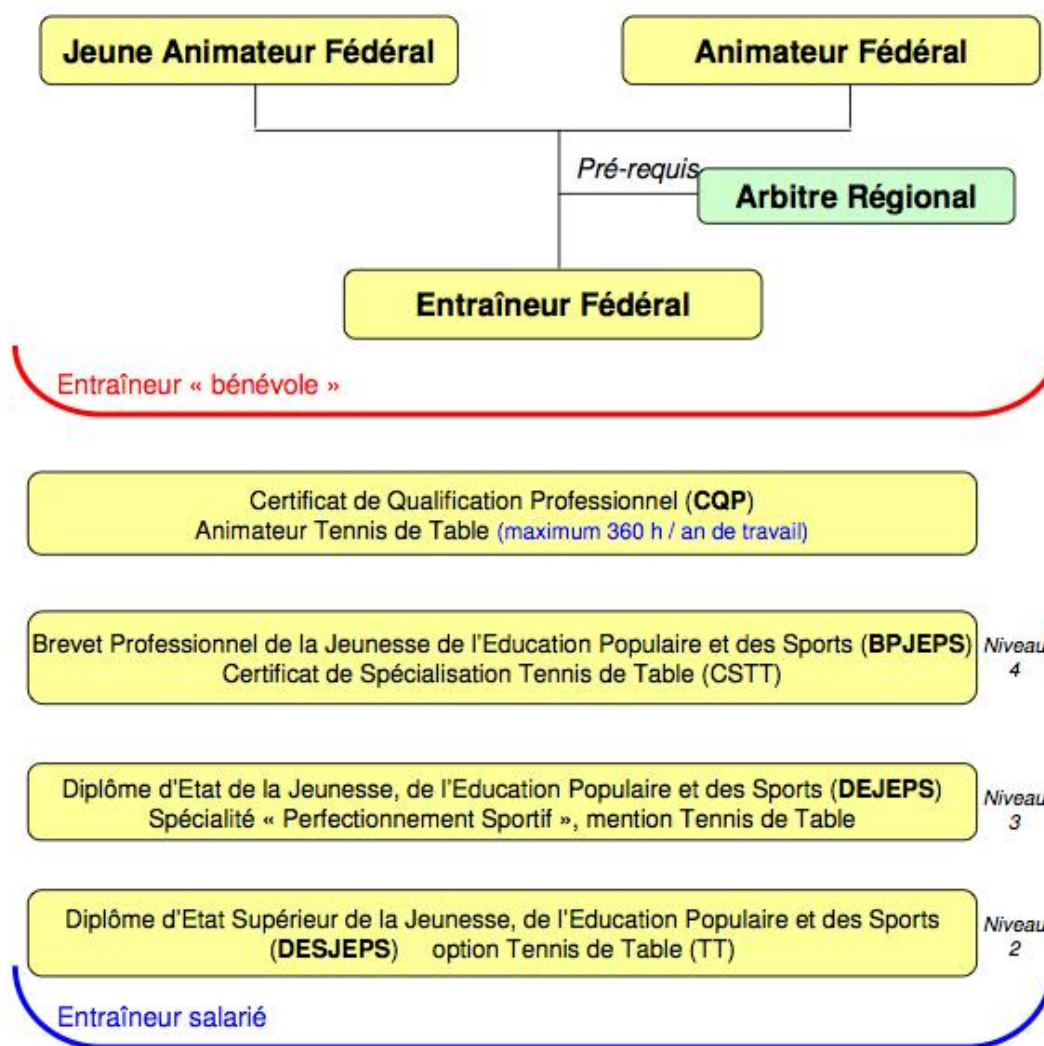
Toutefois, la commission fédérale de classement peut procéder au réajustement du nombre de points d'initialisation d'un joueur, dès qu'un nombre suffisant de résultats est connu (sur-classement ou sous-classement du joueur).



STAGES ET FORMATIONS

FORMATIONS D'ENTRAINEUR

Organisation de la filière technique



Formation Animateur Fédéral 2015-2016
24-25 Octobre ET 9-10 Janvier (en attente pour le lieu)

Inscriptions
sur le site de la Ligue du Centre de Tennis de Table

<http://www.liguecentrett.com/>

LE CQP

= Certificat de Qualification Professionnelle
Pour les titulaires de l'Entraîneur Fédéral,
passage d'un stage pédagogique de 35h pour
l'obtenir.
Le CQP donne droit à entraînement contre
rémunération, à hauteur de 360h par an
maximum.

BULLETIN D'INSCRIPTION AUX FORMATIONS D'ENTRAINEUR

à renvoyer à la Ligue du Centre de Tennis de Table
BP5 – 41300 Salbris

NOM:

Prénom:

N° Licence: Clt: Pts:

Club : Catégorie Licence:

Adresse complète:

.....

Tel et mail :

- Je m'inscris à: (entourez votre choix)

Animateur Fédéral (AF) session N° date et lieu :

Entraîneur Fédéral (EF)

Examen Entraîneur Fédéral

Formation intitulée :
date et lieu :

- Je joins à mon inscription les copies de mes diplômes techniques précédents et mes diplômes d'Arbitrage (Arbitre Régional pour EF et examen EF)

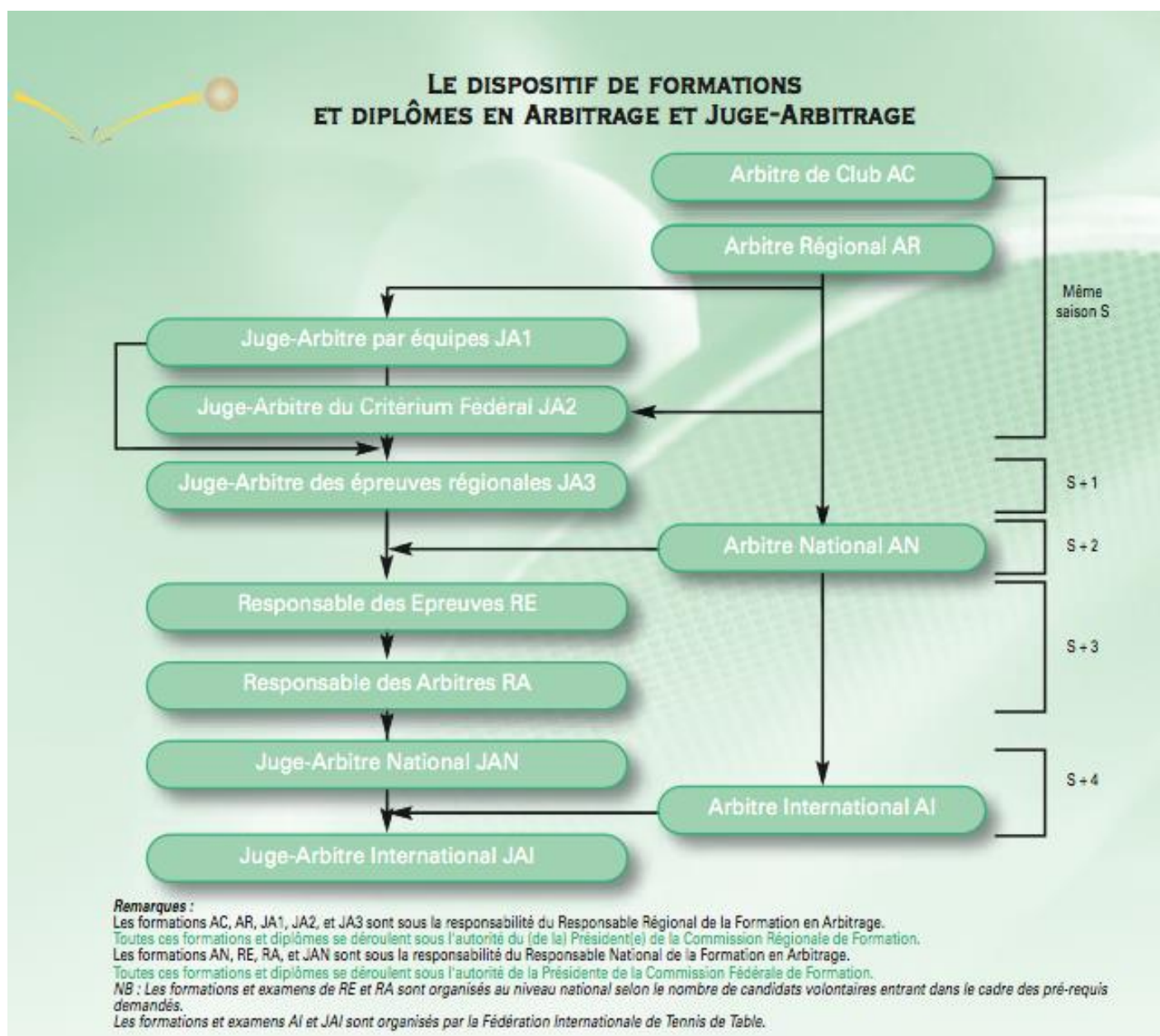
- Je joins une attestation de classement et de formation EF pour se présenter à l'examen EF.

- Je joins également un chèque du montant total de la formation pour une inscription ferme (voir la plaquette des formations).

(vous recevrez une confirmation d'inscription 10 jours avant le début de la formation avec une facture et le montant qu'il vous restera à régler)

Signature ou cachet du club

FORMATIONS D'ARBITRE ET JUGE ARBITRE



Formation d'Arbitre Régional

☞ 9 Janvier 2016

Formation de Juge Arbitre 1^{er} degré

☞ 10 Janvier 2016

Maison des Sports de Touraine / Parçay-Meslay

ARBITRE

Diplômes	Objectifs généraux	Durée	Conditions d'inscription	Modalités de certification
<i>Arbitre de club (AC)</i>	Connaître et appliquer les règles du jeu	3 h.	. être licencié(e) F.F.T.T. (2)	. Participer au stage . Obtenir au moins 16/20 à l'UV1 . Passer une épreuve pratique UV2
<i>Arbitre Régional (AR)</i>	Connaître et appliquer parfaitement les règles du jeu	8 h.	. être licencié(e) F.F.T.T. (2) . fournir 4 prestations de 6 parties	. Participer au stage . Obtenir au moins 22 points à l'UV1 . Passer une épreuve pratique UV2 et obtenir au moins 15 points
<i>Arbitre National (AN)</i>	. Connaître parfaitement les règles du jeu et des épreuves, les appliquer selon le niveau et le contexte . Informer son entourage de l'évolution des règles . Inciter les personnes à arbitrer . Arbitrer à tous les niveaux . Se mettre à disposition des juges-arbitres	24 h.	. être licencié(e) F.F.T.T. (2) . être Arbitre Régional depuis deux saisons . fournir 8 prestations de 8 parties de niveau régional minimum (dont 8 de double)	. Réussir au test de sélection . Participer au stage . Tests écrit et pratique en compétition . Obtenir 70 points sur 80 (dont au moins 25 à l'UV1 et 40 à l'UV2) et avoir 2 pratiques positives.
<i>Arbitre International (AI)</i>		4 h.	. être licencié(e) F.F.T.T. (2) . être Arbitre National depuis trois saisons . être JA1 . avoir une grande activité . être noté A « Très bon arbitre » après supervision en Arbitrage National	. Réussir au test de sélection (examen dont une partie en anglais) . Participer au stage . Examen (en anglais)

JUGE-ARBITRE

Diplômes	Objectifs généraux	Durée	Conditions d'inscription	Modalités de certification
<i>Juge-Arbitre par équipes (JA1)</i>	. Connaître les textes fédéraux, et surtout le règlement des championnats par équipes . Diriger les rencontres du championnat de France par équipes de tous les niveaux	8 h.	. être licencié(e) F.F.T.T. (2) . être AR (ou en formation)	. Participer au stage . Obtenir au moins 34/40 à l'UV1 . Obtenir au moins 30/40 à l'UV2 . Obtenir au moins 34/40 à l'UV pratique
<i>Juge-Arbitre Critérium Fédéral (JA2)</i>	. Connaître les textes fédéraux, et surtout les épreuves individuelles . Savoir appliquer le module JA	12 h.	. être licencié(e) F.F.T.T. (2) . être AR (ou en formation)	. Participer au stage . Obtenir au moins 150/200 à l'UV1 . Obtenir au moins 15/20 à l'UV2 . Juge-arbitrer dans les journées de Critérium Fédéral, et dans les épreuves individuelles au niveau départemental et régional
<i>Juge-Arbitre Epreuves Régionales (JA3)</i>	. Connaître tous les règlements sportifs, et savoir les appliquer	18 h.	. être licencié(e) F.F.T.T. (2) . être JA2	. Participer au stage . Obtenir au moins 170/200 à l'UV1 . Obtenir au moins 15/20 à l'UV2 . diriger toutes les épreuves régionales et Critérium Fédéral au niveau Zone
<i>Responsable des épreuves et Responsable des arbitres (RE et RA)</i>	. Connaître parfaitement les organisations des épreuves, et les relations s'y rapportant	4 j.	. être licencié(e) F.F.T.T. (2) . être AN, JA3 et JA1	. Participer au stage . Obtenir les UV théoriques et pratiques . Sous l'autorité d'un FO3, faire fonction de responsable des épreuves puis de responsable des arbitres.
<i>Juge-Arbitre National (JAN)</i>	. Connaître parfaitement les organisations des épreuves, et les relations s'y rapportant . Diriger les épreuves de tous les niveaux en coordonnant à la table, en ayant les relations nécessaires pour le bon déroulement de l'épreuve	4 j.	. être licencié(e) F.F.T.T. (2) . être RE et RA . dossier accepté par la C.F.A.	. Diriger sous l'autorité d'un FO3, une épreuve nationale
<i>Juge-Arbitre International (JAI)</i>		24 h.	. être licencié(e) F.F.T.T. (2) . être AI depuis au moins 2 ans . être JAN, cotation « A » de toutes les épreuves nationales depuis 1 an	. Participer au stage . Examen (anglais indispensable)

FORMATION D'ARBITRE REGIONAL

Pour permettre aux clubs d'avoir des ARBITRES officiant sur les rencontres, il serait bien que les clubs pensent à celles ou ceux qui ne jouent pas le samedi ou le dimanche.

DATE : Samedi 9 Janvier 2016 de 8 h 30 à 18 h 30

LIEU : Maison des Sports de Touraine, rue de l'aviation 37210 Parçay-Meslay

COUT : 25,00 € d'inscription

PRATIQUE : A voir avec Nico ANGENON et Alain SCOLAN

→ Une formation de JA1 aura lieu le Dimanche 10 Janvier 2016 (voir circulaire correspondante). Les candidats « Arbitre Régional » peuvent s'inscrire.

Appel aux Clubs : pour les clubs qui veulent former des **Arbitres de Club** chez eux, veuillez prendre contact avec Nico ANGENON au 06.18.47.50.21, Alain Scolan au 06.77.16.50.84 ou Jean-Paul Chilon 06 42 15 71 09

Si vous avez plusieurs candidats → PHOTOCOPIER ce formulaire d'inscription.

A renvoyer au COMITE D'INDRE-&-LOIRE DE TENNIS DE TABLE

Maison des Sports de Touraine
BP 100 - 37210 PARCAY MESLAY

Avant le Vendredi 18 Décembre 2015 dernier délai

CLUB : _____ N° 23.37.0 _____

INSCRIPTION A LA FORMATION D'ARBITRE REGIONAL DU 9 JANVIER 2016

NOM : _____ PRENOM : _____

N° LICENCE : _____ CLUB : _____

ADRESSE : _____

MAIL : _____

TEL. FIXE : _____ PORTABLE : _____

(LE COUT DU STAGE EST DEBITE SUR LE COMPTE CLUB)

NB : il faut être licencié traditionnel

FORMATION JUGE-ARBITRE 1 DEGRE

S'adresse aux Arbitres Régionaux et aux "Candidats Arbitres Régionaux" du 9 Janvier 2016

Objectifs : assurer le juge-arbitrage d'un match de championnat par équipes.

DATE : Dimanche 10 Janvier 2016 de 8 h 30 à 18 h 30

LIEU : Maison des Sports de Touraine rue de l'aviation 37210 Parçay Meslay

COUT : 30,00 € d'inscription

PRATIQUE : A voir avec Nico ANGENON, Alain SCOLAN et Jean-Paul CHILON

Si vous avez plusieurs candidats → PHOTOCOPIER ce formulaire d'inscription.

A renvoyer au **COMITE D'INDRE-&-LOIRE DE TENNIS DE TABLE**

Maison des Sports de Touraine
BP 100 - 37210 PARCAY MESLAY

Avant le Vendredi 18 Décembre 2015

CLUB : _____ N° 23.37.0 _____

INSCRIPTION A LA FORMATION DE JUGE-ARBITRE 1^{ER} DEGRE DU 10 JANVIER 2016

NOM : _____ PRENOM : _____

N° LICENCE : _____ CLUB : _____

ADRESSE : _____

MAIL : _____

TEL. FIXE : _____ PORTABLE : _____

(LE COUT DU STAGE EST DEBITE SUR LE COMPTE CLUB)

NB : il faut être licencié traditionnel

COMPETITIONS

CRITERIUM FEDERAL

DOSSIER SUIVI PAR : REFFET Nadine 06 63 52 09 38

C'est une épreuve individuelle réservée aux licenciés traditionnels qui se déroule sur 4 journées.

Le Samedi après-midi : pour les poussins à juniors au niveau départemental.

Le Samedi soir : pour les seniors messieurs et dames et vétérans au niveau départemental.

Le Dimanche : pour les joueurs pratiquant au niveau régional et au niveau zone.

Le Vendredi, samedi et le dimanche pour les joueurs pratiquant au niveau national.

Cette épreuve présente l'avantage d'avoir des niveaux de compétition adaptés à chaque joueur ou joueuse.

Principe de la compétition :

Au 1^{er} Tour :

Pour les nouveaux, on joue dans le département et dans la division la plus basse.

Pour les anciens, on joue au niveau atteint grâce aux points acquis la saison précédente, cela peut être en Départemental, Régional ou en National.

A chaque Tour :

Les joueurs gagnent des points selon le classement de la journée (toutes les rencontres sont importantes).

Le 1^{er} de chaque groupe (au minimum) montera au niveau supérieur le tour suivant, mais attention les derniers peuvent aussi descendre...

A la fin des 4 journées :

On totalise pour chaque joueur le nombre de points acquis à la fin de chaque tour.

Le classement final détermine si le joueur est qualifié pour les finales Départementales (en fonction de la date des Finales Départementales, le classement peut être fait à l'issue des 3 premiers tours).

Le nombre de points acquis au cours des différents tours permet ou non de se qualifier pour les finales Régionales et aux Championnats de France.

Pourquoi participer ?

- pour améliorer son jeu en affrontant les meilleurs de sa catégorie.
- pour se situer dans la hiérarchie de sa catégorie.
- pour participer aux finales fédérales par classement.
- pour être sélectionné pour les Championnats de France, les Finales Individuelles Régionales et Départementales.
- Pour être sélectionné en stage départemental, aux Inter Comités ou d'éventuelles compétitions internationales.

Les Dates :

Week end des 10-11 Octobre 2015
Week end des 21-22 Novembre 2015
Week end des 23-24 Janvier 2016
Week end des 4-5 Mars 2016

Finales Départementales : 16 – 17 Avril 2016

INTERCLUBS JEUNES

Samedi 19 et Dimanche 20 Mars 2016

Salle Jean Bigot à Joué les Tours

DOSSIER SUIVI PAR : DUBOIS Alain 02 47 43 24 74

CHILON Maxime CTD 02 47 40 25 34 ou 06 27 84 36 82

RAPPEL DU REGLEMENT

Cette compétition se déroule par catégorie d'âges. Elle est réservée aux :

- **Benjamins nés en 2005 et + (filles et garçons) = Samedi 19**
- **Minimes nés en 2003 et 2004 (filles et garçons) = Dimanche 20**
- **Cadets nés en 2001 et 2002 (filles et garçons) = Samedi 19**
- **Juniors nés entre 1998 et 2000 (filles et garçons) = Dimanche 20**

- ❖ Equipe mixte possible sans restriction
- ❖ Une équipe incomplète sera autorisée à jouer mais n'entrera pas dans les classements.
- ❖ Qualification au niveau régional (en attente de la Ligue) :
- ❖ Un joueur ne peut jouer que dans une catégorie à la même date.
- ❖ Une équipe ne peut comporter qu'un muté et un étranger.
- ❖ Une équipe est composée des mêmes joueurs. Un joueur indisponible peut être remplacé par un nouveau joueur d'une équipe inférieure, sauf si l'épreuve se déroule sur une seule journée.
- ❖ Challenges Départementaux/Régionaux (voir règlements)
- ❖ Formule de la compétition : AY – BX – CZ – AX – BY arrêt ou non au score acquis en fonction de l'organisation des tableaux.
- ❖ Chaque club peut engager une ou plusieurs équipes.
- ❖ Tenue sportive identique : maillot du club – short.
- ❖ Etre en possession de sa licence, signée des parents.
- ❖ Respectez le club qui vous accueille, en laissant la salle dans l'état de propreté que vous l'avez trouvée en arrivant.

NB : - Les équipes engagées sont classées par ordre de valeur

- Les récompenses : les joueurs et joueuses des 4 premières équipes de chaque catégorie sont récompensés le jour même, et pour les clubs, les 2 premières équipes de chaque catégorie se verront remettre un diplôme lors de la journée des récompenses du CILTT.

- Un(e) joueur (se) peut jouer dans la catégorie d'âge supérieur.

- **Important** : bien préciser sur la fiche d'engagement : le nombre de points du joueur et le niveau en critérium fédéral (Ex : 984 Pts – D1 ou / pour non participant)

❖ **Barème des points départementaux :**

1^{er} : 100pts, 2^{ème} : 90pts, 3^{ème} : 80pts, 4^{ème} : 70pts, 5^{ème} : 65pts, 6^{ème} : 60pts, 7^{ème} : 55pts, 8^{ème} : 50pts,
9^{ème} : 40pts, 10^{ème} : 35pts, 11^{ème} : 30pts, 12^{ème} : 25pts, 13^{ème} : 20pts, 14^{ème} : 15pts, 15^{ème} : 10pts,
16^{ème} : 5pts, 17 à 20^{ème} : 2pts, 21^{ème} et + : 1pt.

INSCRIPTIONS POUR LE MERCREDI 9 Mars 2016, dernier délai

. Les adresser au CILTT à l'aide de la fiche ci-jointe

*. Engagement : 10,80 Euros /Equipe (Benjamin) et (Minime)
4,20 Euros /Equipe (Cadet) et (Junior)*

INSCRIPTION AUX INTERCLUBS JEUNES

A envoyer au
C.I.L.T.T. avant le 9 Mars 2016

CLUB : _____

N° 2337 _____

EQ.	NOM	Prénom	Points Classt	Niveau CF	EQ.	NOM	Prénom	Points Classt	Niveau CF
BENJAMINS (-11 ans) Samedi 19 Mars					CADETS (-15 ans) Samedi 19 Mars				
1					1				
2					2				
3					3				
4					4				
5					5				
MINIMES (-13 ans) Dimanche 20 Mars					JUNIORS (-18 ans) Dimanche 20 Mars				
1					1				
2					2				
3					3				
4					4				
5					5				

soit _____

équipes

X 7.20, Euros = _____

TOTAL = _____

Ne pas envoyer de chèque, paiement par échéancier

COUPE DE FRANCE DES CLUBS

C'est la compétition DES CLUBS !!!

Il s'agit d'une compétition par équipes.
Chaque équipe est composée de six joueurs
⇒ un(e) benjamin(e) ou minime + un(e) cadet(te) ou un(e) junior + un(e) sénior
(trois garçons et trois filles).
Les équipes doivent être complètes.
Les joueurs composant l'équipe ne se rencontreront pas dans des tableaux par catégorie mais feront partie d'une même équipe de 6 joueurs.
Les compositions d'équipe peuvent varier d'une rencontre à l'autre.
Une équipe ne peut comporter au plus qu'un muté et un étranger.
Le capitaine de l'équipe placera ses joueurs et joueuses par ordre de points.
Les performances individuelles sont prises en compte (coefficient 0,25), excepté le dernier relais si celui-ci se termine avant le déroulement complet d'une manche.
Chaque relais se joue en une manche de 11 points, sans deux points d'écart (exemple : 11/10).
L'équipe est déclarée vainqueur lorsqu'elle atteint 99 points.
1er relais : double mixte senior
2e relais : n°3 masculin de l'équipe A contre n°3 masculin de l'équipe B
3e relais : n°3 féminin de l'équipe A contre n°3 féminin de l'équipe B
4e relais : double jeune masculin
5e relais : n°2 masculin de l'équipe A contre n°2 masculin de l'équipe B
6e relais : n°2 féminin de l'équipe A contre n°2 féminin de l'équipe B
7e relais : double jeune féminin
8e relais : n°1 féminin de l'équipe A contre n°1 féminin de l'équipe B
9e relais : n°1 masculin de l'équipe A contre n°1 masculin de l'équipe B et ainsi de suite jusqu'au 99e point.
Aucun temps mort ne peut être demandé par un(e) joueur(se) ou une paire

Un club peut engager plusieurs équipes.

Il n'y a pas d'échelon départemental, on commence tout de suite à l'échelon régional qui est qualificatif pour l'échelon national.

La feuille d'inscription vous sera adressée par la Ligue du Centre.

Participation : 10 euros

DIMANCHE 24 AVRIL 2016
AUBIGNY (18)

CHAMPIONNAT JEUNES

REGLEMENT SPORTIF

Extrait du règlement (cf. Régl. Départemental des Championnats par Equipes 2015-2016)

Les Clubs évoluant en Pré-Régionale et/ou D1 doivent avoir une équipe soit dans le « Championnat Jeunes », soit une équipe « aux Interclubs », soit trois jeunes « au Critérium Fédéral ».

Formule de la compétition :

→ Championnat Masculin :

- Les équipes sont nominatives, chaque équipe est constituée de deux, trois joueurs suivant la formule ou plus (remplaçants).
- Le championnat comporte deux phases, 1^{ère} Phase à cinq journées, 2^{ème} Phase à cinq journées + titres.
- En 1^{ère} phase, les équipes engagées sont placées dans des poules de brassage en fonction du nombre de points des joueurs la constituant.
- En 2^{ème} phase, ces équipes sont réparties en fonction de leur résultat de 1^{ère} phase dans une formule similaire au championnat senior (D1, D2 et D3).
- En 2^{ème} phase, de nouveaux engagements d'équipes sont possibles en D4 pour les catégories Cadets, Minimes et Benjamins. Ces équipes sont constituées de deux joueurs ou joueuses ayant moins de 600 points et au plus deux années de licenciation.
- Le brûlage est identique à celui du championnat adulte.
- Les rencontres ont lieu le samedi à 14h15 (dates du calendrier à respecter impérativement) → possibilité d'avancer au mercredi avec entente entre les équipes.
- L'ordre des rencontres est à respecter.
- Les feuilles de rencontre doivent parvenir au CILTT, avant mardi midi (rencontre jouée ou non).
Envoi effectué par l'équipe qui reçoit ou l'équipe visiteuse en cas de forfait du recevant.
 - o Juniors Garçons, Cadets, Minimes Garçons : Equipe de trois joueurs (sauf en D4).
 - o Benjamins : Equipe de deux joueurs.

→ Championnat Féminin :

- Les équipes sont placées dans des poules en fonction de leur nombre.
 - o Juniors Filles, Cadettes, Minimes Filles, Benjamins et Benjamines : Equipe de deux joueuses.

CHAMPIONNAT PAR EQUIPES VETERANS

Le règlement est le suivant :

- ouvert aux licencié(e)s FFTT Vétérans (licence traditionnelle) toutes limites d'âge confondues
- pas de limitation concernant la participation féminine
- pas de brûlage avec les autres championnats seniors
- brûlage classique au sein du Championnat Vétérans si un club a engagé plusieurs équipes
- pas de limitation en points classements
- entente possible avec un autre club du même département s'il ne dispose pas d'un nombre suffisant de Vétérans
- les équipes sont composées : de 3 joueurs ou joueuses (+ 1 joueur (euse) pour le double éventuellement) en tenue sportive
- pas de limitation sur les nombres de mutés et d'étrangers
- une seule phase est prévue pour la saison (rencontres aller/retour)
- calendrier établi en alternance avec le championnat départemental (PR, D1, D2, D3, D4)
- un titre de champion départemental sera officialisé pour chacune des divisions
- les rencontres se dérouleront dans la semaine fixée au calendrier
- elles pourront être avancées dans la semaine précédente et devront être jouées, au plus tard, le samedi de la semaine fixée au calendrier
- les rencontres se déroulent sur deux tables selon la formule suivante :
AX – BY – CZ – BX – Double – AZ – CY – BZ – CX – AY
- les parties se disputent au meilleur des 5 manches
- la rencontre se déroule jusqu'à son terme
- décompte des points parties :
 - chaque partie gagnée (forfait ou non) → 2 points
 - chaque partie perdue (à terme ou abandon en cours de partie) → 1 point
 - joueur absent ou abandon avant la partie → 0 point
 - un joueur présent mais blessé dès son arrivée est considéré comme absent
- décompte des points rencontres :
 - une victoire : 3 points un résultat nul : 2 points une défaite : 1 point
 - une défaite par forfait ou pénalité : 0 point
 - dans le cas de pénalité ou forfait, le score est de 20 points à 0

Responsable Départemental :

Gérard VIAL

Tél. : 02 47 51 93 76

Port. : 06 17 20 60 43

TECHNIQUE

DETECTER LES CHAMPIONS DE DEMAIN

QU'EST-CE QUE LA DETECTION ?

C'est une démarche qui consiste à repérer un jeune ayant le potentiel pour aller vers le haut niveau. Cette détection doit lui permettre d'obtenir très tôt un entraînement et un suivi adaptés.

FILIERE DE LA DETECTION

Au niveau du club :

Observer les jeunes nés en 2005 et après, possédant les aptitudes pour le tennis de table : motivation, esprit compétitif, habileté, potentiel physique, etc... Les inscrire à la journée départementale détection.

Au niveau Départemental :

- **2 journées de Détection sont prévues.** Elles sont ouvertes aux jeunes nés en 2005 et +, inscrits par leur club, licences traditionnelles et promotionnelles.

**Les 11 Novembre 2015
et 11 Juin 2016**

- **3 stages Détection auront lieu :**

**Du 28 au 30 Décembre 2015
Du 15 au 17 Février 2016
Du 11 au 13 Avril 2016**

Au Niveau Régional :

- le Top Régional Détection aura lieu le samedi 9 Janvier 2016 à Fontaine La Guyon (28)

Au niveau de l'Inter Région

- le Top Inter Régional Détection aura lieu les 26 et 27 Mars 2016 à Mer (41)

Au niveau National :

- 1 stage en juillet
- Sélection possible pour rentrer dans un Pôle Espoirs et participer aux Euro Mini Champ's

PLAN DEPARTEMENTAL DETECTION

2015-2016

26 Septembre 2015

Journée de rentrée sur sélection

- ✚ Revue d'effectif des joueurs détectés la saison dernière
- ✚ Sélection CPS détection
- ✚ Pré Sélection Mini Coms

Mi octobre : Lancement des actions

- ✚ CPS Départemental Détection
 - Localisé sur Tours avec entraînement régulier
 - Séances délocalisées dans le département pour les joueurs détectés éloignés
 - Entraînements individuels sur les joueurs identifiés PPF (Parcours de Performance Fédérale)

11 novembre 2015

1^{ère} Journée Détection départementale

- ✚ Organisation de masse, ludique et compétitive
- ✚ Sélection au top régional détection
- ✚ Sélection au stage départemental détection

28 au 30 Décembre 2015

Stage départemental détection (nouveaux profils)

15 au 17 Février 2016

2^{ème} stage départemental détection

11 au 13 Avril 2016

2^{ème} stage départemental détection

11 Juin 2016

2^{ème} journée Détection départementale

- ✚ Découverte de nouveaux profils en fin de saison
- ✚ Sélection au stage détection de juillet
- ✚ Fidélisation des jeunes détectés

REGLEMENT DU CHALLENGE JEAN-JACQUES BRION SAISON 2015-2016

Article 1 :

Le Challenge Jean-Jacques BRION a été créé par le Comité d'Indre et Loire. Il établit le classement des clubs du département selon des critères établis par la Commission Départementale Jeunes et Technique et approuvés par son Comité Directeur.

Article 2 :

Le classement prend en compte tous les clubs du département (sauf les clubs purement corporatifs).

Article 3 :

Le classement est établi selon les points et les critères du Challenge (voir feuille ci-jointe). Pour le chapitre « autres critères » se reporter à l'article 8.

Article 4 :

D'une saison à l'autre, la Commission Départementale Jeunes et Technique se donne le droit de modifier les critères du challenge (ajout ou suppression d'épreuve, correction des points, ...).

Article 5 :

Les quinze premiers clubs du Challenge se verront attribuer un diplôme « Label Club Départemental 37 » et seront récompensés par une dotation d'un montant équivalent à :

1 ^{er} : 460 Euros	6 ^{ème} : 170 Euros	11 ^{ème} : 110 Euros
2 nd : 305 Euros	7 ^{ème} : 155 Euros	12 ^{ème} : 95 Euros
3 ^{ème} : 230 Euros	8 ^{ème} : 140 Euros	13 ^{ème} : 95 Euros
4 ^{ème} : 200 Euros	9 ^{ème} : 125 Euros	14 ^{ème} : 80 Euros
5 ^{ème} : 185 Euros	10 ^{ème} : 110 Euros	15 ^{ème} : 80 Euros

Article 6 :

Un trophée sera mis en jeu d'année en année, ce trophée appartiendra à un club si ce dernier le gagne trois années consécutives. Une réplique sera remise tous les ans au vainqueur du Challenge.

Article 7 :

Le trophée, les diplômes et la dotation ainsi que l'édition du classement général des clubs seront remis lors de l'Assemblée Générale du Comité.

Article 8 :

Pour toutes les compétitions, sera prise en compte la participation effective et jusqu'à son terme des joueurs ou équipes engagés

Article 9 :

L'attribution des points pour le chapitre « autres critères » se présente ainsi :

Manifestation :

150 points pour l'organisation d'une manifestation fédérale (tour de Critérium Fédéral, CICJ...). Les points ne se cumulent pas.

Critérium Fédéral :

100 points si les engagements aux Critérium Fédéral « toutes catégories confondues » représentent 30% du nombre des licences traditionnelles.

Détection :

400 points si le club participe au dossier de Détection.

Féminines :

100 points si l'effectif des féminines représente +5%
200 points si l'effectif des féminines représente +10%
300 points si l'effectif des féminines représente +15%
400 points si l'effectif des féminines représente +20%
des licences traditionnelles dans les catégories poussins à seniors.

Jeunes :

100 points si les jeunes (de poussins à juniors) du club « filles et garçons » licences promotionnelles comprises, représentent 20% à 40% du nombre des licenciés.
200 points si c'est supérieur à 40%.

Premier Pas Pongiste :

150 points si le club organise le PPP (4-7 ans)
300 points s'il participe à la finale départementale

Méthode Française :

200 points si le club fait passer des grades de la Méthode Française

Développement de l'Activité :

50 points pour la participation du club à une manifestation
du comité (hors 50 ans)

CRITERES

Licences au 20 Mai 2016			
PBM Tradi	CJSV Tradi	Féminines Tradi	Promotionnelles
6 pts	3 pts	5 pts	1 pt

Ex : 1 benjamine traditionnelle marque 11 points (6+5)

Championnat par Equipes Seniors *				Championnat par Equipes Jeunes		Championnat Vétérans
	Départementales	Régionales	Nationales	Engagement		Podium
Messieurs	20 pts / éq	3 pts / éq	1 pt / éq	BMCJ	20 pts / éq	1 ^{er} = 15 pts 2 ^e = 10 pts 3 ^e = 5 pts 4 ^e = 5pts
Dames	50 pts / éq	10 pts / éq	3 pts / éq	Féminines	40 pts / éq	10 pts / éq

*Seront prise en compte, toutes les équipes engagées pour la première phase.

*Pour les ententes, l'attribution des points se fait aux deux clubs.

Compétitions			
Critérium Fédéral*	Bernard Jeu	Inter-Clubs Jeunes	Détection
2 pts / inscrit en M (5 pts pour les Poussins)	50 pts / éq inscrite	10 pts / éq M	20 pts / club présent journée 5 pts / joueur présent journée
5 pts / inscrite en F (10 pts pour les poussines)	20 pts / éq complète	30 pts / éq F	
*Les points seront attribués si la personne n'est pas éliminée de la compétition par le Comité			20 pts / club présent stage 5 pts / joueur présent stage
Autre Compétition ou entraînement Départemental (Coupe Mixte, Tournoi Féminin, Stage ouvert à tous...)			
5 pts/personne/jour			20 pts /journée / club présent P'tit Loups 5 pts /journée / joueur présent P'tit Loups

Compétitions			Autres Critères (article 8)	
Finale Individuelles	Podium en simple	Finale par classement	Manifestations	150 pts
5 pts / présent en Dép	1 ^{er} = 15 pts	5 pts / présent en Dép	% au Critérium Fédéral	100 pts
	2 ^e = 10 pts	3 pts / présent en Rég	% Détection	400 pts
	3 ^e = 5 pts	1 pt / présent en Nat	% Féminines	400 pts
	4 ^e = 5 pts		% Jeunes	100 ou 200 pts
3 pts / présent en Rég			PPP	150 ou 300 pts
1 pt / présent en Nat			Méthode Française	200 pts

En Formation*		En Activité	
Arbitrage	30 pts / pers	Salarié	20 pts / salarié
Juge-Arbitre	40 pts / pers	Juge Arbitrage par équipe	3 pt / prestation
Jeune Entraîneur	40 pts / pers	Juge Arbitrage individuel	3 pts / prestation / samedi
Module Formation Journée	10 pts / pers		6 pts / prestation / dimanche
Entraîneur Départemental	40 pts / pers	Arbitrage*	2 pts / prestation
Entraîneur Régional	30 pts / pers	*Sont pris en compte les personnes diplômées de l'arbitre de club minimum	
Entraîneur Fédéral	20 pts / pers		
BPJEPS ou DEJEPS	20 pts / pers	Encadrement technique	5 pts / jour (maxi 10 pour un stage)

JOURNEE DECOUVERTE

Depuis quelques années le Comité d'Indre et Loire propose son aide aux clubs désireux de faire une action en milieu scolaire.

Ce type d'action vise à promouvoir le Tennis de Table et à inscrire de nouveaux jeunes au sein de votre club.

Le Comité est là pour :

- Etablir une relation entre le directeur de l'école et le club si ceci n'a pas été fait.
- Présenter la journée découverte avec son contenu à l'école et au club
- La mise en place de cette journée (planning, contenu de la journée, ...)

Alors n'hésitez plus, contactez-nous !!!!

-----><-----

Coupon concernant la Journée Découverte

Le club de _____ est désireux de prendre contact avec le Comité d'Indre et Loire pour avoir des renseignements sur le dossier d'organisation d'une journée scolaire.

Veuillez contacter au plus vite Monsieur _____ au Tél. : _____ ou

Portable _____ de préférence à _____ (indiquer l'heure pour vous joindre facilement).

METHODE FRANCAISE

Qu'est-ce que la Méthode Française ?

- ✓ C'est un outil de travail, un guide d'évolution, une démarche d'enseignement du Tennis de Table.
- ✓ La Méthode Française identifie les étapes de la progression des jeunes et propose des thèmes de travail de plus en plus complexes.
- ✓ Les étapes (5) correspondent à des niveaux d'habiletés et NON DE PERFORMANCES (classement).

Pour qui ?

- ✓ La Méthode Française est destinée aux clubs et plus particulièrement aux entraîneurs et aux jeunes pour les passeports. Attention les diplômes doivent être passés par des entraîneurs qualifiés (voir page suivante).

Dans quel but ?

- ✓ Harmoniser l'enseignement du Tennis de Table en proposant un contenu cohérent sous forme de progression, tout en laissant libre à la pédagogie.
- ✓ Favoriser la motivation des jeunes en présentant un fil conducteur avec des étapes à franchir et des grades à acquérir.
- ✓ Fournir aux clubs une identité commune.
- ✓ Transmettre un savoir et affirmer les valeurs du Tennis de Table.

Comment exploiter la Méthode Française ?

- ✓ Journée de passage de grade avec remise de grade ou diplôme par le club.
- ✓ Passage de grade en fin de cycle scolaire. (liaison école/club)
- ✓ Soirée de récompense de fin d'année.
- ✓ Tableau par grade dans les tournois.....

Possibilité d'acheter la Méthode Française et les diplômes auprès du Comité

Equipes phares du 37

PRO B DAMES TT Joué Lès Tours

Rencontres à domicile (20h30) :

- Mardi 8 Septembre : Ent. St Pierraise
- Dimanche 8 Novembre (15h30) : Paris 13 TT
- Mardi 15 Décembre : Nîmes
- Mardi 15 Mars : Etival Raon
- Mardi 19 Avril : Miramas
- Mardi 17 Mai : Saint Denis

PRO B DAMES POULE A
SAINT PIERRAISE ENT 1
SCHILTIGHEIM SUTT 1
SAINT DENIS US 93 TT 1
PARIS 13 TT 1
JOUE LES TOURS 1
NIMES ASPC 1
ETIVAL RAON ASRTT 1
AS MIRAMAS TT 1

Présentation de l'équipe : (gauche à droite)

Nolwenn Fort n°125 Française

Alexandra Chirametli n°64 Française

He Li n°17 Française

Yana Timina n°47 Française

Claude Bard : Capitaine



LES CHAMPIONNATS NATIONAUX

Cette rubrique vous permet de voir en un coup d'œil les différentes poules des championnats par équipes seniors de la première phase.

DAMES

NATIONALE 1 DAMES POULE B
SAINT PIERRAISE ENT 2
BORDEAUX CAM 1
SAINT MAUR VGA 1
NIORT TT 1
JOUE LES TOURS 2
CHELLES TT 1
MULHOUSE TT 1
BETHUNE ASTT

NATIONALE 2 DAMES b	POULE
RENNES CPB 1	
SECLIN PPP 1	
4S TOURS TT 1	
VANNES AJK 1	
COURBEVOIE	
MUR ERIGNE ASITT	
AMO MER TT 1	
BRUILLE CTT 1	

NATIONALE 3 DAMES POULE A
TTC BREST COUTENANCE 2
LOPERHET TT 1
LAVAL BOURNY TT 1
MURS ERIGNE 2
TT JOUE LES TOURS 3
LORIENT FOLC 1
MARLY LE ROI US 1
VINEUIL SUEVRE TT 1

NATIONALE 3 DAMES POULE C
RENNES CPB 3
MEUDON AS 1
4S TOURS TT 1
POITIERS TTAC 86 3
PUTEAUX / BOULOGNE BILL. 1
COZES / SAINTES ENT. 1
MONTAUBAN
SAINT ORENS / ALBI ENT. 1

MESSIEURS

NATIONALE 1 POULE D
AS MIRAMAS 1
COURBEVOIE SPORT TT 1
CHARTRES ASTT 1
CESTAS SAG 1
POITIERS TTAC 86 1
STADE MONTOIS 1
4S TOURS 1
RENNES AVENIR 1

NATIONALE 2 POULE B
SAINTE LUCE TT 1
L'HAY LES ROSES TT 1
ROUEN SPO 3
BOULOGNE BILLANCOURT
4S TOURS TT 1
ST PIERRAISE ENT. 2
HENNEBONT GV 2
VERN SUR SEICHE US 1

NATIONALE 2 POULE F
TT JOUE LES TOURS 1
SPO ROUEN 4
SAINT QUENTIN TT 1
CHARLEVILLE MEZIERES ATT 1
MALAKOFF USM 1
ENTENTE SAINT PIERRAISE 1
BOULOGNE SUR MER ABCP 1
ERMONT-PLESSIS 1

NATIONALE 3 POULE D
4S TOURS TT 4
USM OLIVET 1
FOURAS TT 1
ROISSY TT1
MERIGNAC SA 1
SAINT MEDARD DOULON 3
YVRAS JEUNESSE 1
LA ROMAGNE SS 3

NATIONALE 3 POULE F
MAYENNE CA 1
INGRE CMPJM 1
METRO US 1
SAINT SEBASTIEN PPC 2
JOUE LES TOURS 2
ARGENTAN BAYARD 3
RENNES AVENIR 2
SAINT DIVY SPORT TT 1

NATIONALE 3 POULE G
TT JOUE LES TOURS 3
MONDEVILLE USO 1
EAUBONNE CSM 1
KREMLIN BICETRE US 1
NANTES SAINT MEDARD DOULON 2
THORIGNE FOUILLARD TT 3
PAYS COURVILLOIS 1
LE MANS ASGM 1

NATIONALE 3 POULE O
4S TOURS TT 3
7 ILES PERROS TT 1
CESSON OC 1
FOUESNANT RP 2
LE MANS ASL 2
PONTAULT COMBAULT USM TT 2
ANGERS VAILLANTE 3
PARIS 13 TT 1

CHAMPIONNATS REGIONAUX

DAMES

PRENATIONALE
BERRICH. CHATEAUROUX 1
TT JOUE LES TOURS 4
CP BIGNY VALLENAY
CS LA MEMBROLLE 1
ENT DEOLS/CHABRIS 1
US SANDILLON 1
AMO MER TT 2
ENT YEVRES/PAYS COURVILLOIS 1

MESSIEURS

PRENATIONALE POULE A
BERRICH.CHATEAUROUX 2
INGRE CMPJM 2
JOUE LES TOURS 4
AS CHAILLES TT 1
CJM BOURGES TT 1
USM OLIVET TT 4
AMO MER TT 3
SUD LOIRE TT 1

PRENATIONALE POULE B
BERRICH.CHATEAUROUX 1
4S TOURS TT 5
PING ST JEAN 45 1
CHARTES ASTT 3
CTT DEOLS 2
USM OLIVET TT 3
AMO MER TT 2
PONG.VENDOMOIS 1

REG 1 POULE A	REG 1 POULE B	REG 1 POULE C
ST MARCEAU ORLEANS 2	LUISANT ACTT 1	ST MARCEAU ORLEANS 1
PING ST JEAN 45 2	FRANCOURVILLE 1	JOUE LES TOURS 5
AS FONDETTES 1	VINEUIL SUEVRES TT 2	BERRICH.CHATEAUROUX 3
BOIS PING 41 1	PONG VENDOMOIS 2	BLOIS PING 41 2
ESC COUR CHEVERNY 1	TT MONTS ARTANNES 1	CJF LES AUBRAIS TT 1
4S TOURS TT 6	USM OLIVET TT 5	USM OLIVET TT 6
CHANTEAU USM TT 1	AS FONDETTES 2	USE AVOINE BEAUMONT 1
CLERY ST ANDRE 1	ES LA VILLE AUX DAMES 1	CHARTRES ASTT 4

R2 POULE A	R2 POULE B	R2 POULE C
VILLEFRANCHE S/CHER 1	LUISANT ACTT 2	<i>TT CHINONNAIS 1</i>
CTT DEOLS 3	<i>4S TOURS TT 7</i>	<i>JOUE LES TOURS 6</i>
AMO MER TT 4	SUD LOIRE TT 45 3	SUD LOIRE TT 45 2
SARAN USM 1	US CHOUZY TT 1	<i>RS ST CYR SUR LOIRE 1</i>
AS CHAILLES TT 2	CJM BOURGES TT 2	CJM BOURGES TT 4
<i>4S TOURS TT 8</i>	USM OLIVET TT 7	CP MEHUN 1
VINEUIL SUEVRES TT 3	FERROLLES VIENNE 1	P.COURVILLOIS 2
TT AUBIGNY SUR NERE 1	US CHAPELLOISE TT 2	M.J.C. LA CHATRE 1

R2 POULE D	R2 POULE E
US SANDILLON 1	<i>TT ST GENOUPH 1</i>
PING ST JEAN 3	INGRE CMPJM 3
<i>US RENAUDINE 1</i>	VIERZON PING 1
PONG VENDOMOIS 3	AMICALE EPERNON 1
CP GATINAIS 1	CJM BOURGES TT 3
US ORLEANS 1	US ORLEANS 2
VINEUIL SUEVRES TT 5	VINEUIL SUEVRES TT 4
CLERY ST ANDRE 2	US CHAPELOISE TT 2

R3 POULE A	R3 POULE B	R3 POULE C
ST MARCEAU ORLEANS 4	AZE TT 1	LUISANT ACTT 3
EP GRACAY GENOUILLY 1	<i>JOUE LES TOURS 7</i>	ES MAINTENON PIERRES 1
SUD LOIRE TT 45 4	VINEUIL SUEVRES TT 7	NEUVEILLE SPORTS 1
CS LA MEMBROLLE 1	BLOIS PING 41 3	CHATEAUNEUF TT 1
CJM BOURGES TT 5	CJF LES AUBRAIS TT 2	<i>TT CORMERY TRUYES 1</i>
<i>ST AVERTIN SPORTS 2</i>	ES ORMES 1	US OREANS 3
GIEN ASTT 1	<i>USE AVOINE BEAUMONT 2</i>	<i>AS VERETZ TT 1</i>
SLD FUSSY 1	CLERY ST ANDRE 3	US YEVRES 1

R3 Poule E	R3 POULE F	R3 POULE H
ST MARCEAU ORLEANS 3	FJ FOECY 1	PP ST GEORGE/CHER 1
<i>4S TOURS TT 9</i>	CTT DEOLS 4	CP MEHUN 3
<i>US CHAMBRAY LES TOURS 1</i>	ENT. MARTIZAY/ BUZANCAIS 1	VIERZON PING 2
AGGLO DREUX VERNOUILLET 1	<i>TT PARCAY MESLAY 1</i>	BLOIS PING 41 4
J3 TT AMILLY 1	<i>TT ST GENOUPH 2</i>	TT VALLEE LOIR BRAYE
USM OLIVET TT 8	TT GERMINOIS 1	<i>AS LUYNES TT 1</i>
PAYS COURVILLOIS 3	<i>ENT BALLAN / SAVONNIERES 1</i>	<i>AS FONDETTES TT 3</i>
CHARTRES ASTT 5	TT BRENNE LE BLANC 1	<i>ATT LANGEAIS CINQ MARS 1</i>

R3 POULE I
<i>ES OESIENNE TT 1</i>
PING ST JEAN 45 4
AMO MER TT 5
PONG VENDOMOIS 4
PUISEAUX 1
<i>ST AVERTIN SPORTS 1</i>
GIEN ASTT 2
<i>ENT MONTLOUIS/BLERE 1</i>